

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

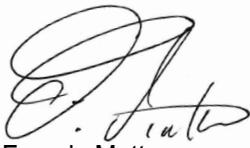
AVIS PUBLIC concernant une demande de dérogation mineure, le demandeur, les Constructions S. Marcoux inc. a déposé une demande pour les propriétés située sur la rue Marcel-Faucher, lots projetés 6 648 562 à 6 648 572 dérogeant au règlement de zonage 389-2007, article 11.1.3, cette demande vise à permettre l'aménagement de stationnements avec empiètement en façade de la résidence de 4.42 mètres au lieu de 3,0 mètres et permettre que ceux-ci soient aménager devant une fenêtre ou une entrée.

La population est avisée qu'à la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix qui se tiendra mardi le 1^{er} octobre 2024, à 19h00 à l'Hôtel de Ville, au 6310 rue Principale, Sainte-Croix, le conseil statuera sur la demande suivante :

- Dérogation mineure pour l'aménagement de stationnements de résidences jumelées en façade de la résidence.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière ce douzième jour du mois de septembre en l'an deux mille vingt-quatre.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, **FRANCIS MATTE**, résidant à Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, et publication sur le site internet au www.ville-sainte-croix.ca, le douzième jour de septembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce douzième jour du mois de septembre en l'an deux mille vingt-quatre.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier